



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



48^e CONSEIL DIRECTEUR

60^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Washington, D.C., E-U, du 29 septembre au 3 octobre 2008

CD48.R1 (Fr.)
ORIGINAL : ANGLAIS

RÉSOLUTION

CD48.R1

UTILISATION DU REVENU DE BUDGET PROGRAMME 2006-2007 DÉPASSANT LE BUDGET ORDINAIRE EFFECTIF AUTORISÉ

LE 48^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant examiné le rapport du président de la 142^e session du Comité exécutif; et

Notant le document révisé sur l'utilisation proposée du revenu du budget programme excédant le budget ordinaire de travail effectif autorisé pour la période financière 2006-2007 (document CD48/22),

DÉCIDE :

1. De remercier le Comité exécutif pour son examen et rapport sur ce thème.
2. D'approuver les critères qui guident les projets proposés au financement par le compte de réserve, tel que contenu dans le paragraphe 15 du document CD48/22, qui stipule que :

« Les critères qui guident les initiatives proposées sont les suivants :

- Initiatives qui renforceront l'Organisation, soit par l'appui direct à des activités prioritaires de santé publique dans les pays, ou à travers le renforcement de la capacité du Secrétariat à soutenir les besoins des États Membres;

- Initiatives qui renforcent un processus et génèrent des efficacités;
 - Initiatives qui créent un impact;
 - Initiatives qui minimisent les coûts ajoutés récurrents et qui sont réalisables dans les opérations normales;
 - Initiatives pour lesquelles d'autres sources de financement sont rares ou indisponibles. »
3. D'approuver, avec effet immédiat, les projets suivants dans leur intégralité :
- 1.A : Centre d'opération sanitaire stratégique régional
 - 1.B : Centres d'opération sanitaire stratégiques nationaux
 - 4.A : Améliorations des installations : améliorations des normes de sécurité opérationnelle minimales et des mesures de sécurité;
 - 4.C: Améliorations des installations : systèmes de drainage de la plaza;
 - 4.D: Améliorations des installations : mesures de sécurité et sanitaires;
 - 4.E: Améliorations des installations : toit de la tour du bâtiment du Siège;
 - 4.F: Améliorations des installations : rénovation des salles A, B et C dans le bâtiment du Siège.
4. D'approuver, en ce qui concerne la phase initiale, et avec effet immédiat, les projets suivants :
- 2.A: Renforcement des systèmes d'information en santé publique de l'OPS;
 - 2.C: Renforcement des communications à travers l'amélioration de la connectivité des bureaux de pays;
 - 3.A: Modernisation du système de gestion d'entreprise du BSP;
 - 3.B: Modernisation du modèle de service pour la prestation des services de gestion des connaissances et de technologie de l'information;

- 3.C: Renforcement de la capacité de l'Organisation à se conformer aux Normes comptables internationales pour le secteur public d'ici 2010 (US\$ 300.000);
- 4.B: Améliorations des installations : mesures pour économiser l'énergie.
5. D'approuver, en principe, le financement des projets proposés contenus dans le document CD48/22 et spécifiés par les chiffres 3 et 4 ci-dessus.
6. De déléguer au Comité exécutif le pouvoir de suivre et d'approuver toutes les soumissions et resoumissions futures de propositions à l'usage des fonds du compte de réserve.
7. De demander au Bureau de soumettre au Sous-Comité des Programmes, du Budget et de l'Administration, à des intervalles appropriés, un rapport de situation pour chacun des projets approuvés cités sous le chiffre 3 et ceux sous le chiffre 4, avec une portée, un budget et un calendrier actualisés pour les phases restantes pour examen et approbation par le Comité exécutif.
8. De demander au Bureau de reformuler le projet 2.B (Adoption de stratégies de réseautage pour transformer la prestation de la coopération technique), si approprié, pour y inclure une portée et un but plus clairs, pour considération future par le Comité exécutif concernant l'utilisation des fonds du compte de réserve.
9. D'encourager les États Membres à soumettre des propositions supplémentaires de projets à considérer pour l'utilisation des fonds du compte de réserve, à être acheminées à travers le Secrétariat pour inclusion dans l'examen et le cycle d'approbation appropriés du Comité exécutif.

(Troisième réunion, le 30 septembre 2008)